



## COMMUNE DE VERNEUIL-EN-HALATTE

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers  
municipaux  
En exercice : 26  
Nombre de votants : 25  
Nombre de présents : 15

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE TROIS FÉVRIER A 19h00,

Le Conseil Municipal de la Commune de VERNEUIL-EN-HALATTE dûment convoqué par Monsieur le Maire, par lettre en date du 29 janvier 2025, s'est réuni à la Salle des Fêtes, Place de Piegaro, sous la présidence de Monsieur Philippe KELLNER, Maire, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

**Présents :**

**M. Philippe KELLNER, Maire**

**Rita TELLOTTE, Bruno BIANCHI, Fulvio LUZI, Adjointes au Maire**

**Ginette COCU, Françoise PARENT, Philippe BENY, Laurent LENAIN, Gilles**

**QUÉMARD, Corinne SKORIC, Laurence DURA, Arnaud VANNIER,**

**Christophe ALVARÈS, Hervé POTEAUX, Karen DUCROT, Conseillers**

**Municipaux**

**Pouvoirs :** Jean-Philippe LEBAILLIF (*pouvoir à Mr KELLNER, Maire*)  
Pascale CADET (*pouvoir à Mme TELLOTTE*), Alexis CHAMEREAU  
(*pouvoir à Mr BIANCHI*), Vanessa MIERMON (*pouvoir à Mr LUZI*),  
Daniel BOULANGER (*pouvoir à Mme COCU*), Nadine FRANCON  
(*pouvoir à Mme DURA*), Jean ALESI (*pouvoir à Mr BENY*), Sophie GAIME  
(*pouvoir à Mme DUCROT*), Brigitte BLONDEAU (*pouvoir à Mme SKORIC*),  
Vincent JUREDIEU (*pouvoir à Mr VANNIER*)

**Absente :** Graziella ÉBELY

**Secrétaire de séance :** Philippe BENY

Formant la majorité des membres en exercice.

**URBANISME**

**2025-08 Délibération portant prorogation convention de portage EPFLO**

Considérant, le projet d'acquisition des parcelles cadastrées BM 245p-247-248-249-250-254-257p au lieu-dit Les Bières en vue de réaliser un programme de construction de 20 logements locatifs et cinq lots à bâtir ;

Considérant la délibération en date du 15.06.2016 sollicitant l'EPFLO afin de procéder au portage foncier de ces parcelles ;

Qu'en suivi de la signature d'une convention de portage foncier entre l'EPFLO et la commune en date du 03.11.2016 et des avenants n° 1 en date du 17.02.2022 et n° 2 en date du 16.01.2022.

Considérant la nécessité de réaliser des opérations de fouilles archéologiques à compter du premier trimestre 2025 pour une durée de 18 mois environ,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **AUTORISE** la prorogation de la convention de portage susvisée pour une durée supplémentaire de 24 mois ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer l'avenant n°3 portant prorogation de la convention de portage avec l'EPFLO et tous documents s'y rapportant.

Pour Extrait Conforme.

A VERNEUIL-EN-HALATTE, le 04 février 2025

Le Maire,

Philippe KELLNER

